



LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE Du rêve à la réalité

Comme l'avait exigé toute sa vie **l'Abbé Pierre**, plusieurs millions de mal logés vont-ils pouvoir enfin retrouver l'espoir d'accéder à un logement décent, avec un vrai statut et à des conditions financières supportables? C'est ce que la prochaine adoption de la loi sur le Droit au Logement Opposable laisserait penser.

Mais du rêve à la réalité, de l'opposabilité juridique à l'effectivité sur le terrain, que de chemin encore à parcourir pour que demain (les échéances annoncées de 2008 et 2012 sont bien proches), chacun ait réponse à sa demande de logement.

L'association Habitat et Humanisme qui tenait ce week-end ses assises annuelles à Paris, exprime sa préoccupation concernant trois conditions qui devront impérativement être remplies pour que le droit au logement s'inscrive dans les faits

- **Une exigence de mixité urbaine et sociale,**

- En construisant plus de **logements sociaux réellement destinés aux plus démunis** car aujourd'hui les programmes s'adressent majoritairement aux ménages des classes moyennes, or la majorité des demandeurs de logement social ont des revenus inférieurs¹.
- En ne bradant pas la **qualité des logements construits**, et en particulier leur insertion dans un environnement porteur (proximité des transports collectifs, des équipements et des services publics..). Aussi, est-il nécessaire de renforcer la loi **Solidarité et Renouvellement Urbains** pour que l'effectivité du droit au logement ne se fasse pas au prix d'une aggravation des phénomènes de ghettoïsation. Dans un souci d'équité, les communes ne devront plus s'exonérer de la construction de logements sociaux au moyen du paiement d'une taxe. L'opposabilité du droit au logement doit aussi être accompagnée d'**une même exigence à l'égard de toutes communes** pour que la loi S.R.U leur soit dans les mêmes conditions opposable.
- **En faisant appel à l'ensemble du parc**, et non simplement au secteur HLM. Le parc privé doit jouer pleinement son rôle et accueillir dans la cité des personnes en difficulté. Pour cela, des dispositions sont nécessaires telles que : aides fiscales soumises à des contreparties sociales et système de garanties des risques locatifs ouvert pour tous.

- **Une exigence d'accompagnement des personnes et des familles**, tant au cours de leur recherche d'un logement jusqu'à son attribution, qu'après leur emménagement, pour leur apporter écoute, dialogue et conseil. Ce travail d'accompagnement, délicat, individualisé, aujourd'hui méconnu et insuffisamment financé, doit être rendu accessible à tous ceux qui en ont besoin, pour leur permettre un nouveau départ dans la vie.

- **Une exigence d'aide financière adaptée** : la plupart des familles aujourd'hui exclues du logement n'ont pas les ressources suffisantes pour payer régulièrement le loyer et surtout les charges d'un logement, même social. Le premier accès à un logement autonome doit s'accompagner d'une allocation temporaire et dégressive réservée aux "primo-locataires"

Il convient d'assumer le coût d'un vrai virage social car toutes ces exigences ont un coût. Mais il est du devoir de la collectivité de l'assumer, notamment par le biais du redéploiement des aides fiscales. Ce coût est à mettre en rapport avec **le coût social du mal-logement**, qui, pour être certes difficilement quantifiable, n'en pèse pas moins lourdement sur l'Etat, en terme de santé, d'emploi, d'éducation

Cet effort doit être celui de la Nation toute entière, non seulement de l'Etat, garant du droit, mais aussi des collectivités territoriales qui, en raison de leur proximité avec les réalités locales, doivent participer à la mise en oeuvre de ce droit au logement effectif.

L'hommage national qui vient d'être rendu à l'Abbé Pierre est une invitation pressante à **refuser toute exclusion** pour être enfin là où les hommes ont mal. Mal, pour être méprisés de ne pas avoir de place au sein de la société jusqu'à ne pas avoir de logement; mal pour être nommés comme ceux qui sont "sans" ce minimum de respect que représentent ces droits fondamentaux d'accès au logement et au travail.

Cette perspective n'est-elle pas de donner force de vie à la valeur républicaine qui fait aujourd'hui tant défaut, celle de la fraternité.

1 D'après un document provisoire sur les comptes du logement, le parc social aurait augmenté de 22 000 à 41 000 logements en 2005, mais seulement 7700 sont des PLAI (logement d'insertion accessible). Source DGUHC